



PAYS : République du Cameroun

NOM DU PROJET : Projet Gouvernance Locale et Communautés

Résilientes (PROLOG)

CREDIT IDA : N° 72130-CM

INTITULE DE LA MISSION : Réalisation d'une Maitrise d'œuvre des Travaux de construction d'un Pont à deux travées 18 ml de portée et 8 m de large sur le Mayo Anam sur la route régional R0803, Commune de Martap, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua

AVIS A SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 001/ASMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/2026 DU 28 mai 2026

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT A DEUX TRAVEES 18 ML DE PORTEE ET 8 M DE LARGE SUR LE MAYO ANAM SUR LA ROUTE REGIONAL R0803, COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA

1. Contexte

Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention avec le Conseil Régional de l'Adamaoua pour la réalisation des Travaux de construction d'un Pont à deux travées 18 ml de portée et 8 m de large sur le Mayo Anam sur la route régional R0803, Commune de Martap, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua.

Les prestations de contrôle et de surveillance couvrent quatre volets :

- Le volet Technique impliquant les domaines de génie civil, géotechnique, pour assurer la conformité des infrastructures aux prescriptions techniques particulières des Contrats de Entreprises en charge des travaux et aux règles de l'art ;
- Le volet administratif et juridique ;
- Le volet financier ;
- Le contrôle et le Suivi environnemental et social en rapport avec les recommandations des PGES et VBG, l'atténuation des risques dus aux violences basées sur le genre y compris l'abus et l'exploitation sexuelle et le harcèlement

sexuel, des connaissances scientifiques de l'heure et des préoccupations exprimées par le personnel de l'entrepreneur ou du consultant et les populations pendant l'exécution des travaux.

Les services du consultant portent sur le **Contrôle et la Surveillance** des travaux de construction des salles de classe, logement d'astreinte. Les prestations du Maître d'œuvre prévues sont libellées comme suit :

- **Direction de l'Exécution des Travaux (DET) ;**
- **Ordonnancement et Pilotage du Chantier (OPC) ;**
- **Assistance aux Opérations de Réception (AOR).**

Il est prévu que les prestations s'étendent sur toute la durée d'exécution des travaux sur le terrain

Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua, invite les consultants (firmes) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus décrites. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (**brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues avec justification ou preuves des prestations réalisées, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des compétences nécessaires parmi le personnel, etc.**). Le *Maître d'ouvrage* se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

Les consultants (firmes) doivent :

- Avoir une bonne expérience en matière de Contrôle et de Surveillance des projets dans le domaine du Génie Civil (Ponts, Bâtiments et d'assainissement ; avoir au moins 15 (quinze) ans d'expérience générale dans la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil et rural,
- Avoir une expérience avérée en matière de suivi et contrôle de la réalisation des ouvrages d'art d'au moins (dix) 10 ans.
- En outre, le consultant doit avoir effectué au moins deux (02) missions comparables. Avoir réaliser des études complètes ou de conceptions de pont serait un atout. Avoir au moins un contrat dans un projet financé par la Banque Mondiale serait un atout.
- Le consultant doit avoir la capacité de s'approprier plusieurs questions clés relatives à la mission et de produire des résultats mesurables et cohérents dans le respect des délais. Les travaux comprenant les questions de gestion environnementales et sociales. L'expérience des projets financés par la Banque mondiale sera un atout.

Il est porté à l'attention des Consultants que le processus de sélection sera conduit conformément aux dispositions du Règlement de Passation des

Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale, édition de février 2025.

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la Qualification du Consultant (SQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations sur l'objet de la présente manifestation d'intérêt à l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG Adamaoua, Tél : 695 06 42 84/ 222 25 26 42 ainsi qu'au niveau du Conseil Régional de l'Adamaoua.

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français devront être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 11 juin 2026 à 14 Heures 30, heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur une clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous plis scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde »

Taille et format des fichiers

- Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :
 - 5 MO pour l'Offre Administrative ;
 - 15 MO pour l'Offre Technique ;
 - 5 MO pour l'Offre Financière.
- Les formats acceptés sont les suivants :
 - Format PDF pour les documents textuels ; au plus tard le 11 juin 2026, à 14 h 30, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« A l'attention de Monsieur le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua

Avis de sollicitation à Manifestation d'Intérêt N° 001/26/ASMI/CR.AD/SG du 28 mai 2026 relatif au recrutement des consultants en vue de la réalisation d'une Maitrise d'œuvre des Travaux de construction d'un Pont à deux travées 18 ml de portée et 8 m de large sur le Mayo Anam sur la route régional R0803, Commune de Martap, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Fait à Ngaoundéré, le 28 mai 2026

**Le Président du Conseil Régional,
Maître d'Ouvrage**



ALIYOU ISSA